



Communauté de Communes Vaïte-Aigremont

8 Bis, Rue des Aloses
25640 ROULANS

☎ 03 81 63 29 01 ☎ 03 81 63 27 68
Contact@ccva.fr www.ccva.fr

Procès-verbal du Conseil Communautaire du 03 novembre 2014

Membres présents : Claudine BAUD - Claude BELLIARD - Olivier BOSSY - Daniel BRULET - Bernard CUENIN - Bernard CUENOT - Hervé DUBOIS DUNILAC - Jean-Louis FAIVRE PIERRET - Joaquim FERREIRA - Guy HUGOT - Marguerite GAFFIE - Samuel GIRARDET - Christophe GUGLIELMETTI - François HERANNEY - Martial HIRTZEL - Jean-Marie ISABEY - Alain JACQUOT - Emmanuelle LAGIERE - Bruno LECLERT - Philippe MARTHEY - Pierre MAYOUD - Claude MESNIER - Dominique MESNIER - Jacky MOREL - Charles PIQUARD - Paul PIQUARD - Claire PORTIER - Pierre ROUSSY - Claude SIRUGUE - Denis THIELLEMENT - Francis TROUILLOT - André VAUBOURG - Christian VAUTHEROT

Suppléant votant : Pierre Baptiste GRILLET - Xavier MOREL

Membres excusés : Hélène ALBANESI - Claude DALLAVALLE - Serge KOVACIC - Gérard SCHOENBERG

Membre absent :

Suppléant non votant :

Titulaires	33
Suppléant votant	2
Suppléant non votant	
Invité	
Total (hors invité)	35

Ouverture de la séance à 19h35

Le quorum est atteint.

C. Piquard énonce l'ordre du jour.

P. Roussy est nommé secrétaire de séance.

Distribution des affiches relatives au prochain spectacle organisé sur le CCVA dans le cadre de la saison culturelle du Doubs.

Deux conventions ont été mises sur table (rapports n°8 et n°9).

Arrivée de M. Hirtzel à 20h03 (rapport n°4).

Rapport n°1 Approbation du compte-rendu du lundi 22 septembre 2014

Le Président expose les motifs.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Communautaire du lundi 22 septembre 2014.

Rapport n°2 : Dossier DETR : renouvellement du matériel informatique

J. Ferreira expose les motifs.

Suite à l'interrogation d'A. Jacquot il est précisé que les photocopieurs des écoles sont tous en noir et blanc, c'est pourquoi il est autorisé l'achat d'une imprimante couleurs par école.

D. Brulet souhaite avoir des précisions sur : contrôle de la dépense (souhaite avoir un aperçu du parc informatique de chaque école), quelles sont les règles d'attribution des ordinateurs portables ? (plus fragiles, ils sont parfois emmenés hors des établissements scolaires), et quel type de mutualisation nous avons/devrions avoir pour faire baisser les coûts ?

Les ordinateurs portables ne quittent pas les établissements scolaires, d'ailleurs les ordinateurs acquis dans le cadre de l'ENR (Ecole Numérique Rurale- fin 2009) sont mis en charge directement dans une « box », armoire sécurisée équipée de chargeurs.

C. Piquard indique qu'il a demandé un devis à une société informatique afin d'effectuer un état des lieux du parc informatique et d'établir un rapport.

Il fait remarquer que les achats sont réalisés après réflexion et selon certains critères, toutes les demandes ne sont pas honorées.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité :

- L'acquisition du nouveau matériel informatique pour les écoles et un poste administratif de la CCVA,
- l'autorisation à donner au Président pour déposer une demande de subvention et signer le bon de commande après obtention de l'autorisation de commencer la prestation de service,
- le plan de financement intégrant des fonds libres et la subvention DETR,
- l'engagement de la CCVA à assurer le financement de la partie non subventionnée.

Rapport n°3 : Salon Made In France – Participation financière

C. Piquard expose les motifs.

14 entreprises du secteur seront présentes, aucune entreprise de la CCVA ne pourra être représentée. Plusieurs entreprises ont donné des matériaux, prêter des machines... pour réaliser les stands notamment.

Il informe qu'il est envisagé pour 2015 de réaliser un salon sur le secteur du Pays du Doubs Central.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le versement d'une somme de 400 € au SMIX de la zone de l'échangeur d'Autechaux/Baume-les-Dames pour la participation du territoire du Doubs central au salon Made In France.

Rapport n°4 : Subventions allouées aux associations

J. Ferreira expose les motifs.

Proposition :

Association intercommunale : 200 euros
Ecole de musique de Roulans : 2 000 euros
Des Artistes à la Campagne : 3 000 euros

Il informe que seules ces trois associations ont effectué une demande de subventions, et « Les Artistes à la Campagne » sont les seuls à avoir spécifié un montant.

P. Mayoud souhaite savoir si une communication a été réalisée concernant la possibilité pour la CCVA d'octroyer des subventions aux associations.

J. Ferreira précise que pour bénéficier d'une subvention CCVA les associations ne doivent pas bénéficier en parallèle d'une subvention d'une autre collectivité.

C. Baud fait remarquer que l'association Des Artistes à la Campagne bénéficie également de subventions des communes.

Il est nécessaire que les actions de l'association aient un caractère d'intérêt communautaire.

C. Piquard indique que ce n'est pas le rôle de la CCVA d'envoyer un courrier aux associations pour les informer de cet octroi de subvention.

P. Mayoud informe qu'en tant que Président d'association il n'a jamais eu d'informations lui indiquant qu'officiellement la CCVA pouvait attribuer des subventions.

C. Piquard précise que si une communication est réalisée alors le budget sera très conséquent et il n'est pas envisageable de saupoudrer chaque association.

A. Vaubourg fait remarquer que les associations de foot, tennis... se dépensent tout autant que d'autres associations, et que certaines sommes lui paraissent aberrantes.

C. Piquard rappelle que la somme attribuée aux artistes à la campagne l'avait été afin de pérenniser l'association et de permettre à celle-ci de percevoir également une subvention de la Région. En contrepartie il leur avait été demandé de développer leurs actions notamment sur le bas de la CCVA.

P. Mayoud se demande si le rôle de la CCVA est d'attribuer des subventions, et indique qu'a priori plusieurs conseillers ne l'avaient pas interprété de cette façon non plus.

A. Jacquot indique qu'à l'origine ces subventions avaient été allouées pour aider les associations qui pouvaient être en difficulté et ainsi éviter leur dissolution.

C. Piquard informe que l'école de musique de Bouclans n'a jamais transmis de demande de subvention, de plus il leur avait été demandé de se regrouper avec l'école de musique de Roulans mais cela n'a rien donné.

F. Héranney indique que les dites associations en difficulté ne l'étaient pas parce qu'elles étaient mauvaises gestionnaires mais plutôt par la perte de financement...

S. Girardet souhaiterait que des lignes directrices soient données aux nouveaux élus et que cela soit débattu.

Le conseil communautaire approuve à la majorité (11 abstentions) la proposition de répartition des subventions telle qu'elle a été présentée.

Rapport n°5 : Marché étude des bâtiments scolaires et périscolaires

C. Piquard expose les motifs.

Il précise que le diagnostic des bâtiments doit être effectué par des professionnels du secteur, d'où le lancement d'une consultation.

A. Jacquot demande si avec les éléments déjà recueillis par la CCVA il ne serait pas possible d'effectuer un premier bilan qui pourrait permettre d'avoir une idée de la faisabilité du projet.

C. Piquard souligne qu'il avait été décidé d'aller au bout des choses et que pour cela il est nécessaire d'effectuer ce diagnostic.

D. Brulet fait remarquer que les projets de loi tendent vers une fusion des communes avec modifications des cartes scolaires et disparition de la CCVA, c'est pourquoi il lui semble que cette étude n'a pas d'utilité.

Il confirme également que la première phase (recueil des données financières par la CCVA) peut permettre d'avoir une première approche de la faisabilité du projet.

J. Ferreira indique qu'il n'est pas possible de faire l'un sans l'autre : simulation financière sans tenir compte de l'état des bâtiments et des travaux à prévoir.

S. Girardet indique qu'il est possible d'avoir une idée de l'état des bâtiments en fonction des amortissements.

Il est précisé que l'étude portera sur l'ensemble des bâtiments qu'ils soient récents ou non.

B. Cuenot se demande s'il n'est pas envisageable de faire un pré état des lieux en demandant à chaque commune de nous informer de l'état de ses bâtiments.

C. Piquard rappelle que cette étude est nécessaire notamment en raison des effectifs qui baissent et des risques de fermeture de classe mais aussi parce que l'on s'est engagé auprès de l'Etat et de la Préfecture à lancer une étude.

S. Girardet souhaite obtenir des éclaircissements concernant la phrase « réorganisation des sites ».

C. Piquard indique qu'à termes une réorganisation des sites scolaires devra être opérée, pour exemple il y a beaucoup trop de sites sur le haut de la CCVA.

Il peut être envisagé la fermeture d'un site complet ou le transfert d'enfants pour éviter une fermeture.

F. Héranney souhaite toutefois apporter des précisions, il indique que dans le cas où un site est en difficulté il n'est pas envisageable de vider un autre site pour éviter une fermeture.

S. Girardet fait remarquer que l'inverse vient d'être annoncé.

F. Héranney indique qu'une rationalisation des effectifs doit être effectuée sur le territoire mais par le biais d'une réflexion et d'une concertation.

S. Girardet précise que dans cette hypothèse il peut être envisagé de combiner deux écoles afin de stabiliser les effectifs et éviter des fermetures ; il craint donc de ne plus pouvoir affirmer aux parents d'élèves que leurs enfants pourront effectuer l'ensemble de leur scolarité au sein de l'école de leur village.

A. Jacquot fait remarquer qu'il ne serait pas possible de transférer une partie des enfants d'une école dans une autre puisque dès lors qu'un enfant a débuté sa scolarité dans une école il a la possibilité d'y rester jusqu'à la fin du cycle, de plus s'il a un frère/une sœur qui est également scolarisé alors il peut également poursuivre son cycle.

Il précise que des transferts s'effectuent déjà entre les écoles du territoire.

J. Morel fait remarquer que ce n'est pas à la communauté de communes de prendre l'initiative de rationaliser les sites et par conséquent de décider de la fermeture de tel ou tel site, la responsabilité incombe à l'Education Nationale.

C. Guglielmetti souligne qu'il lui semble précipité de prendre un bureau d'étude à ce stade car a priori le sujet demande encore beaucoup de réflexion et de débat.

Le coût de l'étude dépendra du niveau des demandes du cahier des charges et du nombre de sites concernés.

Une prise de compétence s'effectue avec la majorité des 2/3 des communes.

J. Ferreira rappelle qu'il s'agit d'une demande de l'Education Nationale et de la Préfecture.

Plusieurs membres du conseil font remarquer que ce ne sont pas ces institutions qui vont payer c'est pourquoi il est important de ne pas se précipiter.

C. Piquard rappelle que dans cette délibération il s'agit de décider de lancer une consultation pour retenir un cabinet afin d'effectuer un diagnostic des bâtiments. Cette décision n'induit pas une prise de compétence, il s'agit justement d'en déterminer la faisabilité.

D. Mesnier précise ce qu'est la prise de compétence investissement en matière de bâtiments. A ce jour la CCVA dispose de la compétence fonctionnement et investissement mobilier. Si la compétence revenait intégralement à la CCVA alors les bâtiments seraient mis à la disposition de la CCVA. Dans ce cas elle aura à sa charge la rénovation, la construction, la reprise d'emprunts...

Il est donc important que la CCVA ait connaissance des coûts à courts et moyens termes qui seront affectés à ces bâtiments.

A. Jacquot explique que les communes connaissent leurs bâtiments, le bureau d'études ne fera que les questionner.

C. Piquard indique qu'un cahier des charges précis sera établi.

Une délibération devra être reprise pour choisir un cabinet d'étude ou bien décider ne pas donner suite à la consultation.

J.L. Faivre Pierret estime que l'étude devrait aller plus loin, à partir des éléments recueillis elle devrait permettre de dégager des solutions de rationalisation.

C. Piquard indique qu'il s'agit là d'une deuxième phase.

Le conseil communautaire autorise à la majorité (11 contre-1 abstention) Monsieur le Président de lancer la consultation pour l'établissement d'un diagnostic précis de l'état des bâtiments scolaires et périscolaires sur le territoire de la CCVA

Rapport n°6 : ZAE Gonsans – Achat des terrains à la commune de Gonsans

Rapport retiré, les éléments attendus (références cadastrales) n'ont pas encore été transmis.

Rapport n°7 : Modification statutaire – Compétence environnement

F. Héranney expose les motifs.

C. Piquard informe qu'en 2016 la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations sera obligatoire pour les communautés de communes.

Suite à la remarque de P. Piquard, F. Héranney confirme qu'il a bien été demandé en réunion de commission que les membres présents donnent un avis sur cette compétence (avis favorable-2 abstentions).

Plusieurs membres du conseil souhaitent savoir pourquoi les étangs de Glamondans ne sont pas clairement ciblés.

Quant au manque de précision dans l'énoncé de cette compétence, M. Juste précise que la Préfecture demande à ce que l'on prenne une compétence générale puis que l'on y définisse l'intérêt communautaire.

Il n'est pas possible de cibler les étangs de Glamondans, même si cela est le cas pour la dérivation mais il n'y a qu'une seule dérivation sur le territoire.

En effectuant un ciblage nous craignons que la Préfecture ne valide pas cette prise de compétence.

S. Girardet souhaite savoir si au cours de ce nouveau mandat de nouvelles orientations vont être développées ou si le conseil communautaire va se contenter de poursuivre ce qui a été initié lors du mandat précédent.

Il comprend qu'il est nécessaire de poursuivre les actions engagées mais il souhaite savoir si les élus vont se questionner sur ce qu'ils veulent faire de ce mandat.

F. Héranney fait remarquer que la réflexion sur une prise de compétence scolaire dans son intégralité, la réflexion sur l'optimisation des centres de tri... sont bien la preuve que de nouvelles orientations sont données à ce mandat.

C. Piquard indique également que les orientations budgétaires sont l'occasion de débattre des projets à mener.

Rappel : coûts des études du premier projet « Etangs de Glamondans » / 18 000 euros pour deux études.

Il faut préciser que le nouveau projet n'est pas similaire au premier.

Le Conseil Communautaire approuve à la majorité (4 contre – 3 abstentions)

- le transfert de la compétence « mise en valeur (études et travaux) à l'exception du Doubs : [...] du canal et tunnel de dérivation du Gour, des plans d'eau (zones humides, étangs...) »

- la modification des statuts comme suit :

« COMPETENCES OPTIONNELLES :

a – Protection et mise en valeur de l'environnement [...]

o Protection (écologique, des biens et des personnes) et mise en valeur (études et travaux) à l'exception du Doubs : des cours d'eau, du canal et tunnel de dérivation du Gour, des plans d'eau (zones humides, étangs...) »
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.
- l'autorisation à donner à Monsieur le Président de notifier la présente délibération aux maires des communes membres de la CCVA afin que le conseil municipal de chaque commune membre se prononce sur les transferts proposés dans un délai de trois mois à compter de la notification

Rapport n°8 : Convention de mise à disposition des terrains situés sur la zone d'activité économique intercommunale de Laissey par la commune de Champlive à la CCVA

F. Héranney expose les motifs.

Le conseil communautaire autorise à l'unanimité Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition des terrains sur la zone économique de Laissey par la commune de Champlive

Rapport n°9 : Microcentrale – Convention de mise à disposition des terrains contre redevance

F. Héranney expose les motifs.

Recettes estimées :

2013 : (fonctionnement à partir d'octobre) CCVA : 3272€ / Champlive : 1636€ et Laissey : 1636€

Prévisionnel 2014 : CCVA : 19 453 € / Champlive : 9 726 € / Laissey : 9 726 €

D. Brulet souhaiterait avoir des précisions concernant les impacts sur la cascade.
N'ayant pas cette information, renseignement sera pris ultérieurement.

Il est rappelé que cette convention a déjà été vue, il s'agit ce soir d'une mise à jour.

Le conseil communautaire approuve à la majorité (1 abstention) Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition des terrains à la SARL Centrale Hydroélectrique du Gour contre redevance.

Rapport n°10 : Avis de la communauté de communes sur le projet dans le cadre de l'Enquête publique sur projet éolien Vaîte et Bussière

F. Héranney expose les motifs.

C. Portier souhaite rappeler qu'économiquement ce projet aura des répercussions non négligeables : les entreprises du secteur seront sollicitées pour effectuer divers travaux, création de 12 emplois, rentrées financières pour Villers Grelot et la CCVA, qui profiteront à l'ensemble des communes.

S. Girardet informe que depuis les nouvelles élections des délibérations sont prises mais qu'ils ne disposent pas des informations en amont. Il souhaiterait obtenir un historique des projets en cours si cela est possible.

C. Piquard rappelle qu'après les élections une réunion a été organisée à Roulans et que chaque vice-président a fait le point sur sa commission.

D Mesnier indique qu'il comprend cette demande mais il rappelle que les élections ont eu lieu en mars qu'il a fallu du temps pour prendre connaissance des dossiers et les reprendre en main. Il lui paraît difficile de faire un historique de chaque dossier à chaque changement de mandat.

F. Héranney précise qu'il est envisageable d'aborder les différents projets en réunion de commission afin que chacun puisse avoir le même niveau d'information.

Après présentation du projet composé de 14 éoliennes implantées sur les communes de Cendrey, Rougemontot, La Tour de Sçay et Villers-Grélot, analyse des impacts et justification et après délibération, le conseil communautaire donne avis favorable (4 contre – 2 abstentions) au projet éolien de Vaîte et Bussièrè.

Rapport n°11 : Personnel des Ecoles – modification postes Ecole Bouclans
C. Piquard expose les motifs.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité les modifications suivantes concernant les postes de l'Ecole de Bouclans, applicables à compter du 1er décembre 2014 :

- Modification du poste d'ATSEM en portant sa durée hebdomadaire de 29 à 32.23 heures annualisées
- Modification d'un poste d'adjoint technique en portant sa durée hebdomadaire annualisée de 18.05 à 17.03 heures annualisées
- Création d'un poste d'adjoint technique (accompagnateur de bus) de 2.61 heures hebdomadaires annualisées
- Suppression du poste d'adjoint technique de 6 heures hebdomadaires annualisées

Rapport n°15 : Informations diverses

➤ **Visite de la microcentrale de Laissey** samedi 29 novembre 2014 à 09h30. Une présentation aura lieu dans un premier temps puis la visite sera effectuée. Tous les conseillers municipaux sont invités.

➤ **Visite organisée par le SYBERT** du 07/11 – annulée

➤ D. Thiellement fait part du souhait du conseil municipal de Châtillon Guyotte de rétablir le bus méridiens. Ce souhait découle de la demande de la commune de Pouligney Lusans (courrier évoqué lors du conseil du 22/09/14). Il précise que cette demande pourra faire l'objet d'une révision dans le cas où la CCVA répond favorablement à la demande de compensation émise par Pouligney Lusans.

Juridiquement se pose la question de savoir si la CCVA peut donner une compensation.

➤ B. Leclert informe que l'Etat maintient le fond d'amorçage pour 2015/2016 pour les communes ayant mis en place un PEDT.

➤ Apéro débat organisé par l'IREPS (Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé) mercredi 19/11/14 de 18h00 à 20h00 à Roulans.

Le Président remercie l'assemblée et la commune de Séchin, et lève la séance à 21h45.

Fait à Roulans, le 05 novembre 2014.

Charles PIQUARD
Président de la CCVA

